

VILLE D'EVRON

DECISION L 2122-22 - DEC2023_093

OBJET : Tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire septembre 2023

Le Maire de la commune d'Evron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du 26 mai 2020, relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, autorisant Monsieur le Maire à prendre les décisions prévues à l'article L 2122 susvisé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs restauration scolaire et accueils périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024

CONSIDERANT l'avis de la commission Jeunesse et Vie Locale,

DECIDE

Article 1^{er} : de fixer comme détaillés en annexe, les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet et transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Mayenne,
- Monsieur le Comptable Public, receveur de la commune d'Evron.

Fait à Evron, le 20 juin 2023

Le Maire,

JOËL BALANDRAUD.



TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUES COMMUNE NOUVELLE EVRON (Evron, Châtres-la-Forêt et Saint-Christophe-du-Luat)	TARIFS septembre 2023 - juillet 2024		
QF MATERNELLE ET ELEMENTAIRE COMMUNE NOUVELLE EVRON (Evron, Châtres-la-Forêt et Saint Christophe-du-Luat)	Accueil méridien	Repas	Total
QF inférieur à 300 €	0,10 €	0,90 €	1,00 €
QF entre 301 et 500 €	0,11 €	2,66 €	2,77 €
QF entre 501 et 750 €	0,12 €	3,33 €	3,45 €
QF entre 751 et 1 300 €	0,13 €	4,01 €	4,14 €
QF supérieur à 1 300 €	0,14 €	4,40 €	4,54 €
Maternelle et élémentaire hors EVRON *(4)	0,15 €	4,55 €	4,70 €
AVS ou EVS, ANIMATEURS ET PERSONNELS CONTRATS AIDES PAR L'ETAT		4,38 €	4,38 €
ENSEIGNANTS		6,11 €	6,11 €
REPAS FOURNIS AUX COMMUNES ENVIRONNANTES ET ALSH 3C		4,38 €	4,38 €
ADULTES HORS EDUCATION NATIONALE		8,32 €	8,32 €

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE PRIVEE St Joseph EVRON	TARIFS septembre 2023 - juillet 2024	
QF MATERNELLE ET ELEMENTAIRE COMMUNE NOUVELLE EVRON	Repas	
QF inférieur à 300 €	1,00 €	
QF entre 301 et 500 €	2,77 €	
QF entre 501 et 750 €	3,45 €	
QF entre 751 et 1 300 €	4,14 €	
QF supérieur à 1 300 €	4,54 €	
Maternelle et élémentaire hors EVRON *(4)	4,70 €	
AVS ou EVS, ANIMATEURS ET PERSONNELS CONTRATS AIDES PAR L'ETAT	4,38 €	
ENSEIGNANTS	6,11 €	
REPAS FOURNIS AUX COMMUNES ENVIRONNANTES ET ALSH 3C	4,38 €	
ADULTES HORS EDUCATION NATIONALE	8,32 €	

- 1) Le tarif correspondant aux quotients familiaux compris entre 751 € et 1 300 € sera appliqué aux familles accueillant des enfants placés.
- 2) Le tarif correspondant aux quotients familiaux supérieurs à 1 300 € sera appliqué aux familles n'ayant pas ouvert de compte sur le portail famille ou n'ayant pas transmis leur quotient familial en vigueur.
- 3) Les élèves scolarisés en classe ULIS se verront appliquer la tarification correspondante à leur quotient familial dans la mesure de leur transmission, quel que soit le domicile.
- 4) Le tarif correspondant aux quotients familiaux, dans la mesure de leur transmission, sera attribué aux familles ne disposant pas d'écoles publiques dans leurs communes de résidences.
- 5) Dans le cas d'une garde partagée (avec présentation du jugement), le tarif correspondant aux quotients familiaux pourra être attribué à l'un des deux représentants légaux ne résidant pas à Evron si l'autre représentant légal habite dans la commune de scolarité, à savoir, la commune nouvelle d'Evron.
- 6) Dans le cadre de la démarche d'harmonisation des pratiques et des tarifs au sein de la commune nouvelle et afin d'organiser une transition progressive de cette harmonisation, les enfants des familles déjà scolarisés sur les communes déléguées de Châtres la Forêt et de Saint Christophe du Luat et résidant hors commune nouvelle se verront appliquer la tarification au quotient familial et non celle hors commune.

TARIFS septembre 2023 – juillet 2024 ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN/SOIR COMMUNE NOUVELLE EVRON (Evron, Châtres-la-Forêt et Saint-Christophe-du-Luat)		
LIBELLE	TARIFS septembre 2023 - juillet 2024	
	QF ≤ 750 €	QF ≥ 751 €
MATIN		
Forfait 1 (arrivée avant 7 h 45)	1,92 €	2.08 €
Forfait 2 (arrivée à partir du 7 h 45)	1.00 €	1,09 €
SOIR		
Forfait 1 (départ à partir de 17 h 30)	1,92 €	2.08 €
Forfait 2 (départ avant 17 h 30)	1.00 €	1,09 €